

# Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2020

## HUIS-CLOS

Au vu de la situation actuelle,  
Après délibération, il a été décidé de se réunir et délibérer à huis-clos.

## ÉLECTION DU MAIRE ET SES ADJOINTS

L'élection du Maire et ses Adjointes a eu lieu à bulletins secrets et ont été proclamés élus :

- ❖ Maire : Hervé GUELOU, 15 voix
- ❖ 1er Adjoint : Jean-Yves LE CORRE, 15 voix.
- ❖ 2e Adjoint : Marie JAMIN-KIEFFER, 15 voix.
- ❖ 3e Adjoint : Michel RIOU, 15 voix.
- ❖ 4e Adjoint : Sabrina LE GUYADER, 15 voix.

## CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Isabelle TANGUY et Erwan LE GALL ont été nommés Conseillers Municipaux Délégués.

## INDEMNITÉS DE FONCTION

Le Conseil a fixé comme suit les indemnités de fonction :

- ★ Le Maire = 31,04 % de l'indice 1027 soit 1207,43 € brut mensuel.
- ★ Les Adjointes = 10,70 % de l'indice 1027 soit 416,17 € brut mensuel.
- ★ Les Conseillers Municipaux Délégués (CMD) = 4,63 % de l'indice 1027 soit 179,69 € brut mensuel.

## DÉLÉGUÉS AU SELPT

Sont nommés : - délégués titulaires au Syndicat des Écoles Lanvellec-Plufur-Trémel :

- Jean-Luc PICHOURON
- Marie-Laure TANGUY
- Sabrina LE GUYADER

- délégué suppléant :

- Marie JAMIN-KIEFFER

Le Maire,  
H. GUELOU

